

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20170926.2	<u>Séance du 26 septembre 2017 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-sept du mois de septembre le vingt-six septembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 septembre 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20 septembre 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 juin 2003 autorisant le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Selon la circulaire préfectorale n° 045 du 31 août 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé pour l'année 2017 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86 €, dès lors qu'il en formulera la demande. L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 11 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales à Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA – Paroisse Catholique Saint-Eloi – à hauteur de 479,86 € pour l'année 2017 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 26 septembre 2017

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER